

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT SILVAIN BELLEGARDE**DELIBERATION N° 210726-03**
Portant sur le droit de préférence

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame ALOUCHY Michèle, Maire.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Etaient présents : *(par ordre de mandat puis par ordre alphabétique)* : Mme ALOUCHY Michèle - Mme PEYNOT Delphine - M. BERTRAND Jean-Marie – Mme GUESTIN Ingrid – M BOUDARD Philippe – M BOURDERY Alexandre – Mme GALLAND DESMICHEL Françoise – Mme LAURENSON Nadège – Mme PROUST Laurence –

Excusés avec procuration : M SONDAGH Boris à Mme PROUST Laurence
M PALAYER Julien à M BOURDERY Alexandre

Mme PEYNOT Delphine est désignée comme Secrétaire de séance

Membre	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
11	9	2	11	11	11	0

Objet : Droit de préférence sur parcelles à la vente

Mme le Maire expose au Conseil la demande de l'office notarial Groupe CPN d'Aubusson : les parcelles AM 26 & 27 au lieu-dit Les Puys sont en vente. Conformément aux dispositions de l'article L.331-24 du Code Forestier, la commune a un droit de préférence. Les parcelles de moins de 4ha sont en vente à 2 429€ hors frais d'enregistrement.

La Maire et son Conseil, après délibération, décident de ne pas exercer ce droit de préférence.

Transmis le 27/07/2026
Affichée le 27/07/2026

Le 21/07/2026
Le Maire,
Michèle ALOUCHY

